



## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024 A 20 H 00

A la suite de la publication dans le Journal officiel N° 43 du jeudi 28 novembre 2024 et de la convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée ordinaire a eu lieu ce jour à 20 h 00 à la halle de gymnastique.

Electrices et électeurs inscrits                    589  
Electrices et électeurs présents                    36

Président :                    M. Eric JORAY  
Secrétaire :                    Mme Marie FEY  
Scrutateurs :                    M. NEUKOMM et M. KOTTELAT

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée communale ordinaire. Il adresse des salutations particulières à M. Yann RUFER, Maire de notre commune et Président du Parlement jurassien, récemment élu. L'ensemble de l'assemblée le félicite par de chaleureux applaudissements.

Le Président remercie le Conseil communal pour l'envoi de la convocation effectué dans le délai légal. Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, il donne lecture de l'ordre du jour.

### PROCES-VERBAL

#### Ordre du jour :

1. **Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.**
2. **Présentation du projet de réfection de la rue des Grands-Champs.**
3. **Prendre connaissance et approuver la dissolution du fonds lié au service du gaz.**
4. **Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2025.**
5. **Divers**

Le Président demande si le Conseil communal souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour.  
M. RUFER : aucune modification.

*En complément du présent procès-verbal, une présentation Powerpoint de l'assemblée communale est à disposition.*

#### **1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans modification.

#### **2. Présentation du projet de réfection de la rue des Grands-Champs**

*Le Président donne la parole à M. TISSOT, conseiller communal en charge du dossier.*

M. TISSOT accueille M. BRUNNER, directeur du bureau ATB SA, qui présentera les détails du projet. Il remercie le bureau pour sa précieuse collaboration. L'état dégradé de la rue des Grands-Champs nécessite une remise en état importante. Une subvention globale de CHF 500'000 provenant de l'AGGLO et liée à la mobilité douce permettra la réalisation d'un trottoir sur toute la longueur de la rue.

Le Conseil communal recommande d'accepter la réfection totale de cette rue lors du scrutin communal du 9 février prochain.

La parole est donnée à M. BRUNNER qui précise que la présentation de ce soir est informative et qu'aucune décision ne sera prise. La rue concernée mesure 660 mètres, l'objectif est l'assainissement du collecteur mélangé, la conduite d'eau potable, le coffre de route et de l'enrobé, avec l'ajout d'un trottoir avec bande franchissable sur toute la longueur de la rue et une amélioration des carrefours. BKW et SWISSCOM profiteront des travaux pour améliorer leur réseau. Une fois les travaux réalisés, la limitation de vitesse sera fixée à 30km/h.

*Le Président ouvre les questions sur la partie technique uniquement :*

Mme CUTTAT : s'inquiète du revêtement glissant du trottoir en hiver et propose une solution plus rugueuse.

M. BRUNNER : cela serait envisageable, nous en prenons note dans les idées.

M. MERCAY : demande si la voiture montante est prioritaire.

M. BRUNNER : oui, après le piéton.

M. KOTTELAT : y aura-t-il des signalisations dans la rue.

M. BRUNNER : doit encore vérifier le projet mais transmet une réponse positive.

M. MERCAY : demande si la couche de finition sera anti-bruit.

M. BRUNNER : non, la limitation de vitesse réduira le bruit.

Mme PRONGUE : s'interroge sur les places de stationnement.

M. BRUNNER : aucune prévue.

Mme FREY : avec une zone 30 km/h, il n'y aura plus de passages piétons.

M. BRUNNER : effectivement, il y aura uniquement un passage piétons au début de la rue.

Mme FREY : nous apprenons aux enfants à traverser sur les passages piétons donc à réfléchir si c'est vraiment la bonne solution.

M. BRUNNER : prend note de la remarque, voir pour marquer ou signaler la possibilité de traverser la rue à certains endroits.

M. GIRARDIN : est-ce que la bordure qui marquera le trottoir aura une couleur différente.

M. BRUNNER : marquage prévu en gris.

M. GIRARDIN : demande pour mettre de la couleur à cette bordure.

M. BRUNNER : il est possible d'imaginer cela, une variante sera étudiée.

*Plus de question pour la partie technique, le Président donne la parole à M. BRUNNER pour la partie financière :*

M. BRUNNER présente les coûts du projet, soit CHF 2.6 millions TTC sans tenir compte des subventions de l'AGGLO et de l'ECA. Chaque propriétaire sera consulté et le bureau ATB SA sera à leur disposition pour une éventuelle rencontre. Votation du crédit prévue le 9 février 2025 par les urnes, à savoir qu'un budget se vote toujours sans les subventions.

Mme DA SILVA : demande si des palissades seront posées et fermeront certaines parcelles.

M. TISSOT : dans le projet des Grands-Champs, aucune palissade n'est prévue.

Mme FEY se permet d'intervenir car la demande de Mme DA SILVA est hors sujet, des informations sur le litige concerné ont été clairement données cet après-midi au secrétariat communal.

M. GIRARDIN : note que la largeur variable de la rue ne permettra pas le croisement des véhicules sans empiéter sur le trottoir.

M. BRUNNER : affirmatif et le projet s'arrête à la rue Es-Planches.

M. TISSOT informe du programme prévisionnel de cette réfection, votation du crédit en date du 09.02.2025, début des travaux en août 2025 et fin de ceux-ci au printemps 2027.

Plus de question, Le Président remercie M. BRUNNER pour la présentation donnée. Aucune décision n'est prise ce soir ; la décision sera votée par les urnes le 9 février prochain.

Le Président demande si un message récapitulatif sera annexé au matériel de vote.

M. TISSOT : affirmatif, un dossier avec plans sera consultable au secrétariat communal.

*Le Président remercie M. BRUNNER et le libère.*

### **3. Prendre connaissance et approuver la dissolution du fonds lié au service du gaz.**

Le Président donne la parole à M. OSDAUTAJ, Caissier communal :

M. OSDAUTAJ informe de la vente du réseau de gaz communal à EDJ il y a 6 mois. Le 30.10.2024 les caissiers communaux se sont rencontrés pour une discussion à ce sujet. Conclusion de la rencontre, toutes les communes auront la même pratique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il n'y aura plus d'activités pour le service du gaz, raison pour laquelle la dissolution des fonds liés au gaz est proposée à l'assemblée. Un premier fonds existait avec MCH1 de CHF 95'359.09 ainsi CHF 97'137.51 avec MCH2 mais certainement encore un excédent de produit 2024 donc le montant va encore évoluer. L'objectif est une dissolution et un transfert à la fortune nette de la commune. M. OSDAUTAJ demande à l'assemblée son accord pour le transfert de ces deux écritures.

*Le Président remercie M. OSDAUTAJ pour sa présentation, l'entrée ne matière est acceptée.*

*Le Président ouvre les questions :*

Mme GUERNE : étant nouvelle habitante, demande si des maisons utilisent encore le chauffage à gaz.

M. OSDAUTAJ : oui mais il n'y aura pas de changement au niveau des systèmes de chauffage, il s'agit uniquement de la gestion.

M. RANZI : s'interroge sur la nature du transfert.

M. OSDAUTAJ : il s'agit uniquement de capital propre de la commune.

M. RANZI : comment la transaction va-t-elle être faite.

M. OSDAUTAJ : le montant sera transféré dans la fortune nette.

M. MERCAY : cette fortune totale représente les tarifs payés par les ménages.

M. OSDAUTAJ : affirmatif.

M. MERCAY : propose de retourner l'argent aux usagers.

M. RUFER : l'ensemble des usagers à payer donc ce n'est pas possible.

M. MERCAY : fortune réalisée de CHF 192'496.60.

M. RUFER : ce montant total reste dans le ménage communal car un investissement important avait été réalisé par la commune.

M. MERCAY : quel est le montant de l'investissement.

M. RUFER : n'a pas de chiffre sous les yeux, il faudrait regarder.

***Plus de question, le Président passe au vote :***

***La dissolution du fonds lié au service du gaz est acceptée à la majorité (27 oui).***

#### **4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2025.**

Le Président donne la parole à M. RUFER.

M. RUFER mentionne peu de nouveautés par rapport au budget 2024. Une erreur a été commise par rapport au règlement de gestion des eaux de surface (RGES), la valeur de la taxe prise pour la facturation est trop élevée, cette remarque a été transmise au secrétariat communal par certains citoyens. L'objectif était de constituer un fonds pour se protéger contre les inondations du Montchaibeux, les calculs ont été réalisés par le bureau RWB avec une taxe de 0.10 à 0.15%. Cependant, l'erreur de taxe à 0.5‰ représente un montant total de CHF 50'000 par année alors que le souhait du Conseil communal était d'arriver à un montant total annuel de CHF 12'000, une correction de facture sera effectuée. Il faut maintenant que l'Assemblée communale se positionne pour la valeur de cette taxe, le budget 2025 sera positif de CHF 35'465 ou de CHF 40'465 selon la décision sur la taxe. M. RUFER présente les détails des rubriques du budget 2025 et mentionne que l'objectif est de maintenir une quotité d'impôt à 2.

En ce qui concerne le budget de la Bourgeoisie, tout se passe bien avec un budget positif de CHF 74'000 qui représente essentiellement les revenus des immeubles locatifs et la vente du bois.

*Le Président ouvre les questions :*

M. MERCAY : demande si l'investissement lié au projet des eaux de surface est inclus dans budget.

M. RUFER : affirmatif.

M. MERCAY : s'interroge sur la participation de la Bourgeoisie pour ce projet.

M. RUFER : question pertinente, ce projet sera également pour protéger des biens de la bourgeoisie il faudra donc effectivement en discuter avec elle.

Le Président remercie M. RUFER pour ces explications détaillées, la proposition est de maintenir la quotité d'impôt à 2 et définir la taxe des digues liée au RGES facturée actuellement à 0.5.

Le Président demande si le choix des deux valeurs de la taxe 0.10 ou 0.15 ‰ couvrirait à long terme les investissements nécessaires.

M. RUFER mentionne la commune dispose de liquidités suffisantes pour réaliser rapidement le projet lié aux eaux de surface mais pour ce qui est du fonds affecté, plus il est possible d'affecter mieux le fonds est. Le Conseil communal propose donc une taxe de 0.15‰.

M. TISSOT ajoute que le bureau RWB qui avait réalisé le projet était arrivé à une taxe de 0.15‰ mais cette valeur de taxe peut être revue chaque année par l'assemblée communale.

**Plus de question, le Président passe aux votes :**

**La quotité d'impôt à 2 est proposée et acceptée à la majorité.**

**La valeur de la taxe à 0.10‰ est acceptée à la majorité.**

**La valeur de la taxe est définie à 0.10‰ avec un budget 2025 qui représente un résultat positif de CHF 35'465.**

**Le budget tel que présenté est accepté à l'unanimité.**

## 5. Divers

M. GIRARDIN : avec la grande augmentation prévue de la population sur les prochaines années, est-il prévu de baisser la quotité d'impôt.

M. RUFER : est conscient de cet élément important, il informe que 0.05 de quotité d'impôt représente CHF 50'000 par année. Un gros projet est en réflexion il s'agit de la rénovation de l'école qui est en très mauvais état, il s'agit d'un projet conséquent budgétisé à CHF 7 millions. M. RUFER préfère donc y aller gentiment pour la baisse de la quotité d'impôt mais durablement.

M. GIRARDIN : avec une baisse de la quotité d'impôt nous obtiendrons un résultat moins conséquent ce qui représenterait un gain au niveau de la péréquation financière.

M. RUFER : le calcul n'est pas le même, il n'y aura pas une grande différence avec MCH2 qui est plus restrictif.

M. NEUKOMM : apparemment, un Tea-room serait installé dans les immeubles en construction de AMP IMMO, est-ce que la commune en sait plus.

M. RUFER : dans la demande de permis de construire est mentionné un espace commercial mais la commune n'a pas plus d'information à ce sujet.

Plus de question, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation active et les invite à un apéritif organisé par la commune.

La séance est levée à 21h25.

### AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Eric JORAY

Marie FEY